

35. CHAMPIONNATS SUISSES (DOUBLETTE)

Art. 35 Généralités

Les championnats suisses doublette se dérouleront chaque année en 2 phases:

- Qualification nationale
- Finale nationale e même week-end

Art. 35.1 Les doubles SM se déroulent en Suisse alémanique et romande, alternativement tous les ans

Art. 35.2 Tous les joueurs/euses en possession d'une licence suisse sont autorisés/ées à participer, et ont terminé les doubles championnats de section (avec le même partenaire double)

Art. 35.3 Les catégories attribuées seront reprises pour les championnats suisses.

Art. 35.4 Un doublette peut être composée de joueurs de clubs différents.

Art. 35.5 Si les joueurs composant une doublette sont de catégories différentes, Celle-ci est classée dans la catégorie supérieure

Art. 36 Catégories

Art. 36.1 Il est joué dans 5 catégories, DA / DB / HA / HB / HC.

Ast. 36.2 Pour les championnats de section qui se dérouleront avant le 1er janvier :

La répartition des catégories officielles est valable à partir du 30 septembre.
Les joueurs/euses n'appartenant à aucune catégorie officielle le 30 septembre respectivement le 30 juin, seront classés/ées dans la catégorie correspondant à la moyenne des deux tiers des parties disputées lors du championnat en cours.

Art. 36.3 Pour les championnats de section qui se dérouleront après le 1er janvier :

La répartition des catégories officielles est valable à partir du 31 décembre.
Les joueurs/euses n'appartenant à aucune catégorie officielle au 31 décembre respectivement au 30 juin, seront classés/ées dans la catégorie correspondant à la moyenne des deux tiers des parties disputées lors du championnat en cours.

Art. 37 Mode de qualification

8 parties en 4 séries de 2 parties selon le système américain seront disputées pour la qualification.

Les 8 meilleures doublettes par catégorie se qualifieront pour finale nationale.

Art. 37.1 Il est possible également de jouer dans différents centres de bowling étant dans la même région.

Art. 37.2 En cas d'égalité, la différence la plus faible sur les 8 parties est déterminante.
Lors d'une nouvelle égalité, la doublette avec la partie la plus élevée est décisive.

Art. 38 **Finales**

Art. 38.1 Les 8 meilleurs doublettes de toutes les catégories des qualification joueront 7 parties selon le système Peterson (les quilles accumulées lors de la demi-finale seront emportées).

Art. 38.2 Ci-dessous la liste des bonus cumulables en plus :

- 20 quilles par partie gagnée
- 10 quilles en cas d'égalité
- 5 quilles pour chaque partie entre 400 et 499
- 10 quilles pour chaque partie à partir de 500 et plus

Art. 38.3 En cas d'égalité, le résultat sans bonus est décisif
Lors d'une nouvelle égalité, le match direct est décisif

Art. 38.4 Les champions suisses de toutes les catégories seront des doubles qui, après 15 matchs, auront le plus grand nombre de quilles, bonus compris.

Art. 38.5 Les champions suisses en double dans toutes les catégories recevront une médaille et un trophée, les vainqueurs des deuxième et troisième places recevront une médaille

Art. 38.6 La cérémonie de la remise des prix aura lieu directement après chaque finale.

Divers:

Le règlement Swiss Bowling et de la FIQ sont à appliquer. Pour des questions qui ne sont pas réglées dans la réglementation, se sera au comité de décider en dernière instance.

En cas d'ambiguïté la version allemande est décisive

2019.11.20 L'art. 35.3 ainsi que l'art. 38.2 adaptés à l'occasion de la réunion de commission du sport.